

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la suppression du passage à niveau public pour piétons n°16, situé au point kilométrique 456 +757 de la ligne de Belfort à Delle sur le ban de la commune de MORVILLARS

Le préfet du Territoire de Belfort informe le public qu'il sera procédé à une enquête publique relative à la suppression du passage à niveau public pour piétons n°16, situé au point kilométrique 456 + 757 de la ligne de Belfort à Delle sur le ban de la commune de MORVILLARS

Le dossier correspondant ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de MORVILLARS pendant 16 jours consécutifs, **du vendredi 7 octobre à 9h00 au samedi 22 octobre à 12H00 2022 inclus**. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et inscrire ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de MORVILLARS.

Monsieur René BAILLY, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics d'Etat en retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener cette enquête.

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants à la mairie de MORVILLARS:

- **le vendredi 7 octobre 2022 de 14h00 à 17h00**
- **le samedi 22 octobre 2022 de 9h00 à 12h00**

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est la suppression du passage à niveau public pour piétons n°16, situé sur la commune de MORVILLARS au point kilométrique 456 +757 de la ligne de Belfort à Delle.

Le préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour prendre la décision.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de MORVILLARS ainsi qu'à la Préfecture du Territoire de Belfort - Bureau de l'Environnement - où le public pourra en prendre connaissance.

pour le préfet et par délégation,
la directrice de l'animation
des politiques publiques interministérielles


Pauline BACCON-GRAFFE